que et environnementales, qui vont requérir des approches novatrices de notre part."

nert

ave:

atic-

nor nes

AC I et

one ux

atio 1

ten ire

il e t

étroit

le

ître

gan sa-

oir me

por s."

réa i-

ces

mei -

poris

ens on

I'A CI

ns 2 1-

u tr fic

gne;

lém on-

our ent

oin e.

nst il-

on le

rier à

dais

olic

pri

us

omi

ren t,

à

t le

as

lu

le

rts

pui

ais

es

Les véroports sont semble-t-il blân és d'office pour le bruit et la poll tion par de nombreux groupes de l'bbyistes environnementaux. Que leur répondez-vous?

"Partie intégrante des communau 's qu'ils desservent, les aéroport, sont conscients du besoin de rédure le bruit des aéronefs. Cor me la façon la plus efficace de rédi re ce bruit est de remonter à la source, nous préconisons un raffermis ement des normes de restriction de l'uit et d'émissions émises par 1'O/CI pour tous les types de nou eaux avions, de façon à encourage les avionneurs et les compagnie aériennes à développer et utili er des moteurs et des transporteur plus propres et plus silencieux. En retour, cela assurera à long tern 3, une croissance du trafic aérien respectueuse des limites récl mées par l'environnement.

De plus, nous favorisons une plar fication et un aménagement terri orial rigoureux autour des aére ports, de façon à permettre aux déve oppements résidentiels de prés rver les gains acquis par les réce tes découvertes technologiques en r atière de réduction de bruit."

Et le secteur économique des aére orts?

"Il est évident que des stratégies économiques solides et réalistes sont essentielles au succès des aéro ports et l'ACI a participé à la révi ion des déclarations du Conseil de l'DACI sur les politiques de rede rances des aéroports, en décembre 991.

Ces directives de l'OACI sont miscs en application par la plupart des ouvernements, lors de la préparation des réglements nationaus sur la politique des redevances. Elle sont également utilisées au cours de consultations entre les aére ports et leurs usagers et peuvent être citées lors de différents entre eux.

Suite à nos efforts, ces directives ont permis de reconnaître aux aéroports le droit à des profits raisonnables et révèlent le fait que les aéroports produisent des revenus suffisants pour contribuer à des améliorations majeures.

Ces lignes directrices reconnaissent aussi aux aéroports le droit de percevoir des redevances minimum d'atterrissage pour chaque aéronef, spécialement dans les aéroports congestionnés et en périodes de pointe. Elles ont aussi établi que les frais de stationnement des aéronefs peuvent être basés sur la durée de leur séjour. Ces deux changements très importants aident les aéroports à demander des redevances plus réalistes pour des espaces restreints."

Ces dernières années, les compagnies aériennes ont accusé les aéroports d'accroître les redevances d'atterrissage. Est-ce une plainte valable?

"Après avoir consulté les statistiques internationalement reconnues de l'OACI, l'ACI a démontré que les redevances perçues par les aéroports à travers le monde, constituent en fait une partie exceptionnellement stable des coûts d'exploitation des compagnies aériennes depuis 1978. En moyenne, elles se sont maintenues à environ 4% au cours des 15 dernières années."

Une des principales critiques à propos des aéroports est la lenteur et l'inefficacité des services du gouvernement lors de l'inspection des passagers, des bagages et des cargos. Que compte faire l'ACI pour régler ce problème?

"C'est un cas d'extrême importance. L'ACI, par exemple, a réussi à introduire dans l'Annexe 9 de l'OACI (facilitation) une recommandation à l'effet que le maximum de temps requis pour le dédouanage des passagers ne devrait pas dépasser 45 minutes.

Lors de la prochaine révision de l'Annexe, en 1995, nous comptons proposer de changer cette recommandation en norme, de façon à obliger les gouvernements à engager un personnel adéquat pour le contrôle de l'immigration et des douanes. Nous comptons également proposer que soit établi un temps maximum de dédouanage du fret et une simplification des documents de douanes requis pour les passagers et le fret."

Alors, que réserve le futur pour les aéroports et l'ACI?

"Les exploitants d'aéroports vont devoir faire face à des changements d'une amplitude difficile à imaginer en n'importe quelle circonstance. L'ACI est en train de finaliser un nouveau plan d'action stratégique qui va renforcer l'efficacité de l'organisation et répondre aux besoins des membres.

Les éléments-clés de ce plan concerneront des sujets d'opérations aériennes tels que l'arrivée de nouveaux jumbo jets, le lancement d'une nouvelle gestion du trafic aérien et d'une technologie d'assistance à l'atterrissage, les restrictions d'espace environnemental des aéroports, la libéralisation du transport aérien, les contraintes économiques et l'accroissement de la concurrence. On prendra aussi en considération les problèmes d'installations, les demandes croissantes côté sûreté et la possibilité de réduire la brèche entre les aéroports en développement et les pays industrialisés par des programmes d'aide appropriés.

D'autres sessions de travail mettront l'emphase sur ces zones, afin de développer des prises de position et des politiques globales concernant les aéroports dans un laps de temps bien défini. Elles viseront à renforçer le rôle de l'ACI en tant que représentante des aéroports sur la scène internationale, à améliorer les communications avec les membres et à renforcer nos relations avec d'autres organisations afin de s'assurer une consultation efficace et une coordination adéquate dans les secteurs où nous avons un intérêt mutuel." >>